**Service du commissariat des armées**

**Plate-forme commissariat Paris**

|  |
| --- |
|  |

|  |
| --- |
| **CADRE-RÉPONSES** |

**OFFRE DE LA SOCIÉTÉ :**

**……………………………………….**

|  |
| --- |
| **DAF\_2024\_001398**  **Objet du marché public :**  **Acquisition et maintenance d'une solution polyvalente de découpe à plat au profit du Pôle Graphique de Paris et fourniture des consommables associés** |

**Le présent cadre-réponses, complété par la société dont le nom figure en page de garde, constitue l’offre sur laquelle elle s’engage de façon ferme et définitive dans le cadre de l’exécution des prestations objet du marché public ci-dessus.**

Il est complété le cas échéant des réponses de la société aux demandes de précision sur son offre.

Le présent cadre-réponses doit impérativement être **intégralement complété** par chaque candidat pour le marché auquel il soumissionne sous peine de rejet de son offre.

Il se décompose en II paragraphes :

* Le paragraphe I intitulé « Éléments demandés au titre des critères d’attribution » porte sur les éléments de réponse valorisés au titre de l’analyse des offres pour les critères d’attribution autres que le critère prix.
* Le paragraphe II intitulé « Éléments demandés à titre d’information » porte sur d’autres éléments que l’acheteur demande à titre d’information*.*

Consignes particulières :

**Les informations d’ordre général ne concernant pas spécifiquement les prestations demandées ne doivent pas être intégrées dans ce cadre-réponses.**

Tout document spécifique ou extrait spécifique de document mis en référence dans la rubrique concernée doit être joint directement à la suite du présent cadre-réponses. Pour les documents contenant des éléments autres que ceux demandés dans le cadre de chaque chapitre, ne joindre que l’extrait concernant directement la réponse.

Pour rappel :

* le candidat ne peut ni modifier ce document ni y formuler des réserves relatives aux documents de marché (article 3.3.3 du règlement de la consultation);
* l’offre décrite dans le présent document doit impérativement satisfaire aux exigences minimales mentionnées dans les documents de marché (article 5.1 du règlement de la consultation).

Dans le cas contraire, l’offre de la société est déclarée irrégulière

# Éléments demandés au titre des critères d’attribution

Les modalités concernant l’évaluation des critères et sous-critères sont définies à l’article 5.3 du règlement de la consultation DAF\_2024\_001398.

Le candidat doit impérativement compléter tous les tableaux du présent paragraphe pour pouvoir être noté et classé.

## Critère « Valeur technique » (55%)

### Sous-critère 1 : Exigences fonctionnelles (80 points)

* 1. Surface de travail utile

Il est demandé au candidat d’indiquer les dimensions exactes de la surface utile de travail du matériel proposé, en précisant sa largeur et sa longueur. Ces dimensions doivent être supérieures ou égales à 1600 mm de largeur et 2500 mm de longueur, conformément à l’article 12.1.4 du CCP.

**Réponse du candidat (sur 10 points**) **:**

|  |
| --- |
|  |

* 1. Épaisseur des médias

Il est demandé au candidat de présenter une liste exhaustive des supports exploitables et des typologies d’usinage possibles pour chaque support donné. Il convient de préciser pour chaque support sa dénomination précise, sa matière et l’épaisseur maximale tolérée pour son usinage.

**Réponse du candidat (sur 10 points**) **:**

|  |
| --- |
|  |

* 1. Poids des médias

Il est demandé au candidat de présenter un matériel en mesure de réaliser l’usinage de supports rigides dont le poids au mètre carré doit pouvoir atteindre 20kg / m2, conformément à l’article 12.1.4 du CCP.

**Réponse du candidat (sur 10 points**) **:**

|  |
| --- |
|  |

* 1. Répétabilité

Il est demandé au candidat d’indiquer en millimètres la capacité de répétabilité des travaux de tracé et de découpe.

Il est attendu une répétabilité n’excédant pas 0.08 mm, conformément à l’article 12.1.4 du CCP.

*Si les mesures diffèrent d’une technique à l’autre, il convient de spécifier chacune des mesures.*

**Réponse du candidat (sur 20 points**) **:**

|  |
| --- |
|  |

* 1. Précision

Il est demandé au candidat d’indiquer en millimètres la précision de tracé et de découpe.

Il est attendu une précision n’excédant pas 0.5 mm, conformément à l’article 12.1.4 du CCP.

*Si les mesures diffèrent d’une technique à l’autre, il convient de spécifier chacune des mesures.*

**Réponse du candidat (sur 20 points**) **:**

|  |
| --- |
|  |

* 1. Nombre de logiciels fourni avec la solution

Il est demandé au candidat de présenter le nombre exact de logiciel fourni avec la solution.

**Réponse du candidat (sur 10 points**) **:**

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère 2 : Durée de l’extension de garantie de la solution polyvalente de découpe (10 points)

Il est demandé au candidat de présenter la durée de garantie qu’il offre sur le matériel proposé en mois.

***La durée doit être supérieure ou égale à 12 mois, conformément à l’article 8 du CCP*.**

**Réponse du candidat** (sur **10 points**) **:**

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère 3 : : Équipe dédiée à la prestation (30 points)

* 1. *Expérience du technicien titulaire dédié à l'exécution des prestations*

Il est demandé au candidat de présenter les expériences professionnelles et qualifications, en rapport avec l’objet du marché public, du technicien titulaire affecté au marché public.

Il conviendra de veiller à bien préciser la durée des expériences, en nombre d'années.

***Le candidat doit transmettre, à l’appui de sa réponse, le CV du technicien titulaire.***

**Réponse du candidat (sur 20 points**) **:**

|  |
| --- |
|  |

* 1. *Quantité et expérience des techniciens suppléants dédiés à l'exécution des prestations de suppléants dédiés à la maintenance des presses offset*

Il est demandé au candidat de spécifier le nombre de techniciens suppléants en capacité d’intervenir sur le matériel, en cas d'absence du technicien titulaire. Le candidat doit également présenter les expériences professionnelles et qualifications, en rapport avec l’objet du marché public, des techniciens suppléants.

Il conviendra de veiller à bien préciser la durée des expériences, en nombre d'années.

***Le candidat doit transmettre, à l’appui de sa réponse, le ou les CV de chaque suppléant.***

**Réponse du candidat (sur 10 points**) **:**

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère 4 : réactivité du fournisseur (40 points)

*Les délais annoncés par le candidat doivent correspondre à une valeur numérique unique. Les propositions de plages horaires ne sont pas acceptées.*

*4.1. Délai de remise en ordre de marche dans l'hypothèse de la disponibilité de la pièce de rechange*

**Réponse du candidat :**

|  |  |
| --- | --- |
| Descriptif des attendus | Réponse du candidat (sur **10 points**) |
| Le candidat doit spécifier son délai de remise en ordre de marche.  Ce dernier correspond au temps écoulé entre la notification du bon de commande ou l’acceptation du devis et la remise en état définitif du matériel.  ***Ce délai ne doit pas excéder 3 jours ouvrés à compter de la notification du bon de commande, conformément à l'article 13.2.3 du CCP.*** | Délai (en jours ouvrés) : |

*4.2. Délai d’assistance technique*

**Réponse du candidat :**

|  |  |
| --- | --- |
| Descriptif des attendus | Réponse du candidat (sur **10 points**) |
| Le candidat doit spécifier son délai d’assistance technique.  Ce dernier correspond au temps écoulé entre le signalement de la panne et le contact avec un technicien.  ***Ce délai ne doit pas excéder 4 heures ouvrées à compter de la notification du bon de commande, conformément à l'article 7.1 du CCP.*** | Délai (en heures ouvrées) : |

*4.3. Délai de livraison des consommables*

**Réponse du candidat :**

|  |  |
| --- | --- |
| Descriptif des attendus | Réponse du candidat (sur **10 points**) |
| Le candidat doit spécifier son délai de livraison.  ***Ce délai ne doit pas excéder 5 jours ouvrés à compter de la notification du bon de commande, conformément à l'article 13.2.4 du CCP.*** | Délai (en jours ouvrés) : |

*4.4. Délai de remise en ordre de marche quelle que soit l’origine de la panne*

**Réponse du candidat :**

|  |  |
| --- | --- |
| Descriptif des attendus | Réponse du candidat (sur **10 points**) |
| Le candidat doit spécifier son délai de remise en ordre de marche.  Ce dernier correspond au temps écoulé entre la notification du bon de commande et la remise en état définitif du matériel. | Délai (en jours ouvrés) : |

### Sous-critère 5 : Complétude du catalogue de consommables (20 points)

La liste des consommables nécessaires au fonctionnement de la solution polyvalente de découpe est fournie à l’administration sous forme de catalogue. Il en est de même pour les évolutions susceptibles d’être installées sur la solution polyvalente de découpe (article 13.2.4 du CCP)

Il est attendu un catalogue comprenant la liste la plus exhaustive de consommables, pièces et outillages.

## Critère « Environnemental » (5%)

### Sous-critère 1 : Pollution sonore et environnement de travail (10 points)

Il est demandé au candidat de donner le niveau sonore exact en production haute qualité. Ce niveau doit être inférieur à 70dB tel qu’indiqué dans l’article 12.1.3 du CCP.

**Réponse du candidat (sur 10 points**) **:**

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère 2 : Impact environnemental (20 points)

Il est demandé au candidat de présenter préciser la provenance et le kilométrage des pièces de rechange figurant au BPU.

**Réponse du candidat (sur 20 points**) **:**

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère 3 : Mesures environnementales (10 points)

Il est demandé au candidat de présenter les actions pertinentes mises en place par la société dans le cadre de la réalisation des prestations du marché public. Par action pertinente, l'administration entend une initiative en faveur de l'environnement qui dépasse les exigences réglementaires et/ou contractuelles.

**Réponse du candidat** **(sur 10 points**) **:**

|  |
| --- |
|  |

# Éléments demandés à titre d’information

### Liste des équipements de protection individuelle (EPI)

Il est demandé au candidat de préciser à titre d’information lister les équipements de protection (EPI) nécessaires à l’utilisation et la maintenance par les opérateurs du Pôle graphique de Paris pour l’ensemble des matériels mis en service dans le cadre du marché public.

**Réponse du candidat :**

|  |
| --- |
|  |

### Données technique en annexe du mémoire technique

La solution polyvalente de découpe inclut l’ensemble des raccordements électriques des éléments du système à tous réseaux (câbles, fiches, etc…).

*En cas de fiche électrique particulière de type prise tri-phasée****, le titulaire fournit les données techniques en annexe du mémoire technique.***